

**RAPPORT D'UN EXAMEN DE CONFORMITE AVANT MISE EN USAGE ET/OU VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION ET TRES BASSE TENSION****Données générales**

Lieu du contrôle:	Comognes de Jambes 220 , 5100 JAMBES (NAMUR)				
Propriétaire:	/				
Client:	ACF, Chaussée de Jette 322 te 4, 1081 KOEKELBERG				
Type de locaux:	Maison	GRD:	ORES	Tarif:	Bihoraire
Code EAN de l'installation:	541 44	N° compteur:	33730985	Index:	000009/000008 kWh
Installateur:	ACF SPRL				
N° TVA:	BE 0413.863.861	ou n° carte ID:	/	Émis à:	/ le /
Agent-visiteur:	Sébastien Chyrchel				Date du contrôle: 21/06/2018

Type de contrôle

Conformément aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE) - Procédure interne QPRO/ELE/001	
Type de contrôle:	Art. 270 Conformité / Mise en service
Info complémentaire:	/
Réinspection à:	/
Protection contre les chocs électriques par contacts indirects: Art. 86 Locaux ou emplacements domestiques (réseau TT - alimentation de l'installation via compteur électrique)	

Données générales de l'installation électrique

Tension nominale:	2 x 230V	Courant nominal max:	40 A	Courant nominal sécurité principale:	40,00
Section du câble d'arrivée:	4X10 mm ²	Type:	XVB		
Prise de terre:	Barre ou piquet de terre			Section:	/
				Conducteur de terre:	16 mm ²
Différentiel principal - In:	40 A	Sensibilité DI:	300 mA	Nombre de pôles:	2
Différentiel(s) principal(s) extra:	/				
Différentiel secondaire - In:	40 A	Sensibilité DI :	30 mA	Nombre de pôles:	2
Différentiel(s) secondaire(s) extra:	/				
Nombre de circuits:	15	Nombre de coffrets:	1		

Mesures et contrôles

Résistance de dispersion:	3,1 Ohm	Protection contre les contacts indirects:	En ordre	Plombage du différentiel:	En ordre
Isolement générale:	200 MOhm	Fonctionnement différentiel - Bouton test:	/	Etat du matériel électrique fixe:	En ordre
Test de continuité:	En ordre	Fonctionnement différentiel - Test défaut:	/	Schémas vs. réalité:	/
Protection contre les contacts directs:	En ordre				

Conclusion :**L'INSTALLATION EST CONFORME AU RGIE**

L'installation doit de nouveau être contrôlée avant le:

25 ans après date du contrôle

 par le même organisme (*)**NOMBRE
D'ANNEXES**Schéma d'implantation: Oui
Schéma unifilaire: Oui
Plan influences externes: N/A
Autres: /

L'AGENT-VISITEUR:

Visa du distributeur:

Visa de l'organisme de contrôleACA asbl - Organisme de Contrôle Agréé
Meensesteenweg 338 - 8800 Roeselare
TVA BE 0811.407.869
Tel. 065/33.49.79 - Fax 065/33.66.29
info@acavzw.be - www.acavzw.be

Ce rapport doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique (et doit - le cas échéant - être soumis au Service interne pour la Prévention et la Protection au travail et au Comité pour la Prévention et la Protection au travail). En outre, toute modification intervenue dans l'installation doit être renseignée dans le dossier. Toute modification ou extension importante de l'installation électrique doit faire l'objet d'un examen de conformité avant la mise en usage. Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.

(*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de la nouvelle visite de contrôle, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

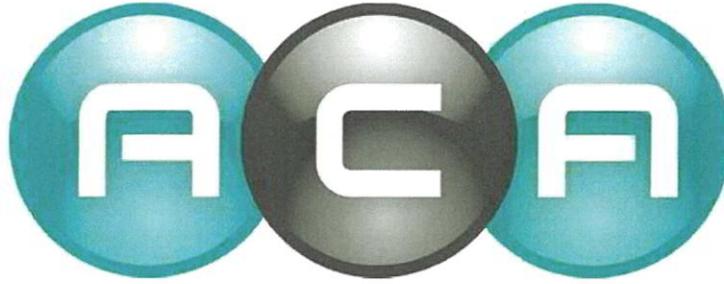
Description des circuits

VCIR PLAN

CONSTATATIONS: Remarques

- A1 : Les schémas électriques doivent être joints obligatoirement dans le dossier de l'installation électrique. Il est fortement conseillé de joindre une copie de ceux-ci à proximité du coffret électrique principal.
- A3 : Tous les dispositifs de protection au courant différentiel résiduel dans l'installation électrique doivent être testés périodiquement (p.ex. mensuel) en utilisant le bouton test (cfr. les instructions du fabricant).
- AD : Le contrôle comprend seulement les parties visibles de l'installation.
- AD2 : Le contrôle effectué est un contrôle instantané basé sur le moment de passage. Ce rapport électrique est uniquement le reflet de l'installation électrique repris au moment de la vérification.
- D : L'éclairage n'est pas placé définitivement.
- M : La salle de bains n'est pas finie: bain et/ou douche restent à installer.
- O : La cuisine (et les appareils) ne sont pas encore placés.
- W : L'installation électrique est hors tension durant le contrôle. Le bon fonctionnement du dispositif de protection à courant différentiel résiduel n'a pas pu être testé.
- W1 : L'installation électrique est hors tension durant le contrôle. L'exactitude des schémas électriques (schéma unifilaire et schéma d'implantation) ne pouvait pas être contrôlée entièrement (p.ex. connexion efficace des composants électriques sur les fusibles/disjoncteurs spécifiés).

CONSTATATIONS: Infractions



ACF
Chaussée de Jette 322 te 4
1081 KOEKELBERG

Adresse de livraison :

Comognes de Jambes 220
5100 JAMBES (NAMUR)

Commande 4196156

Code Client : 566666

	Article	Quantité
EL_Codi b	Contrôle d'électricité - Controledirect	1

Date et Signature

Date : 21/06/2018

Rue Comognes de Jambes, 220

5100 Jambes

ACF SPRL
CHAUSSEE DE JETTE 322
1081 BRUXELLES
TVA 0413863861

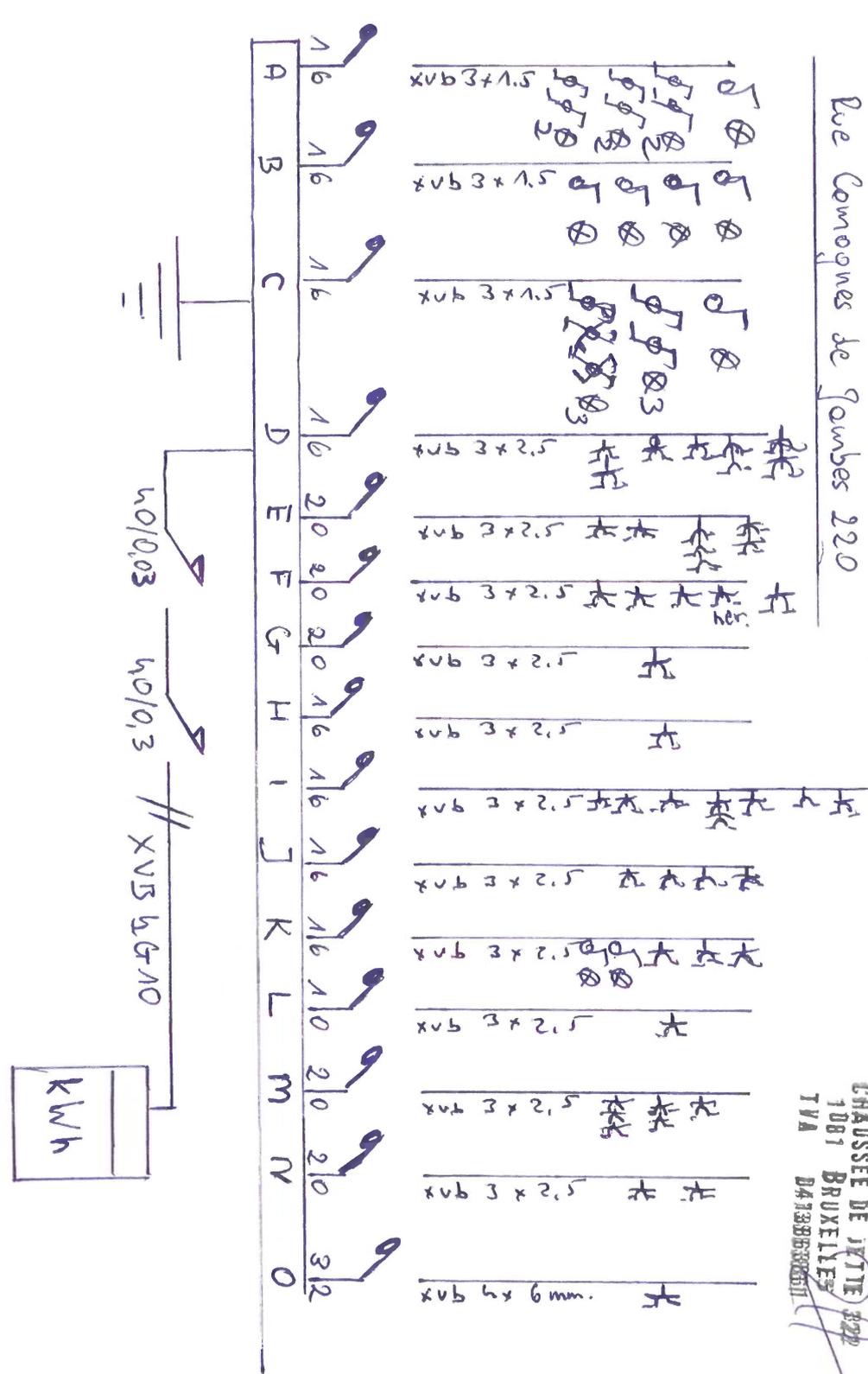
- A Eclairage Rdc (SAM , salon , cuisine , hall d'entre)
 - B Eclairage petite chambre SDB, SDD, WC
 - C Eclairage corridor 1-et , grande chambre , chambre 2-et
 - D Prises salon, SAM
 - E Prises frigo, pl. trav. cuisine
 - F Prise hotte
 - G Prise lave-vaisselle
 - H Prise four
 - I Prises grande chambre
 - J Prises corridor et petite chambre
 - K Prises et éclairage SDB +WC
 - L Prise chaudière
 - M Prises sous tableau
 - N Prises sous tableau
 - O Prises taque
-

Le propriétaire Services D'Or sprl
 55 rue des Templiers
 1301 Bierpes

Rue Comognes de Gombes 220

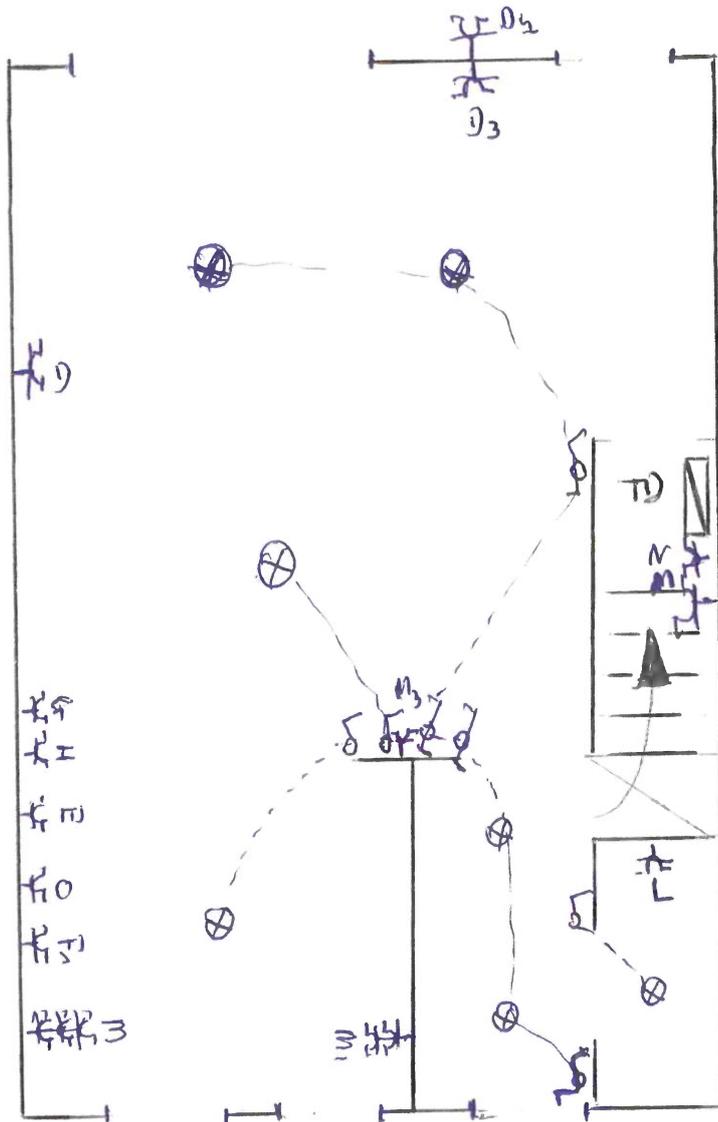
L'installateur

ACF SPRI
 CHAUSSEE DE JETTE 322
 1081 BRUXELLES
 TVA BA38858001



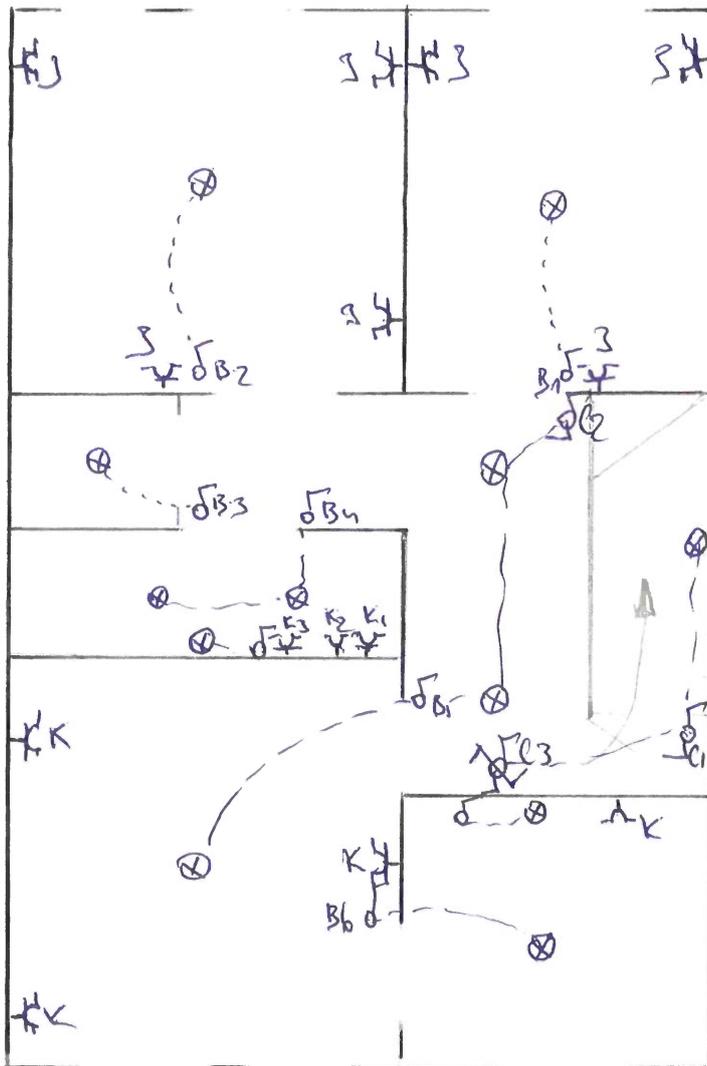
Rue Comognes de Jambes 220

R d ch



Rue Comopnes de Jember 220

1-er etage



Rue Comognes de Jambes 210

Grenier

